

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017  
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.67.2010.TREATIES-6 (Notification dépositaire)

CONVENTION SUR LES ARMES À SOUS-MUNITIONS

DUBLIN, 30 MAI 2008

ENTRÉE EN VIGUEUR : 1<sup>ER</sup> AOÛT 2010, CONFORMÉMENT AU PARAGRAPHE 1 DE  
L'ARTICLE 17 DE LA CONVENTION

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

Le 16 février 2010, les conditions pour l'entrée en vigueur de la Convention se sont ainsi trouvées remplies. En conséquence, la Convention entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2010, conformément au paragraphe 1 de l'article 17 qui stipule :

“1. La présente Convention entrera en vigueur le premier jour du sixième mois suivant celui au cours duquel le trentième instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion aura été déposé.”

Pour l'état complet de l'Accord, veuillez consulter la publication des *Traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général* dans la Collection des Traités des Nations Unies sur l'Internet à l'adresse suivante : <http://treaties.un.org>.

Le 17 février 2010



Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires seront publiées uniquement en format électronique à compter du 1er avril 2010. Les notifications dépositaires sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'abonner pour recevoir les notifications dépositaires par email à travers le "Service automatisé d'abonnement aux CN", qui est également disponible à l'adresse <http://treaties.un.org>.